

LE TELETRAVAIL

Quelle pratique ? Quels impacts sur les mobilités ?

Fiche focus
ENQUÊTE

Mobilités



La crise sanitaire a eu de nombreux impacts sur les modes de vies des habitants. Certaines de ces modifications ont disparu avec la fin de la crise sanitaire, d'autres ont perduré et sont désormais inscrites dans nos habitudes de vie.

La généralisation de la pratique du télétravail est un de ces héritages durables.

L'enquête mobilité 2023 permet, pour la première fois, de mesurer précisément cette pratique et de décrire la mobilité des télétravailleurs. Cette fiche dresse les principaux enseignements.

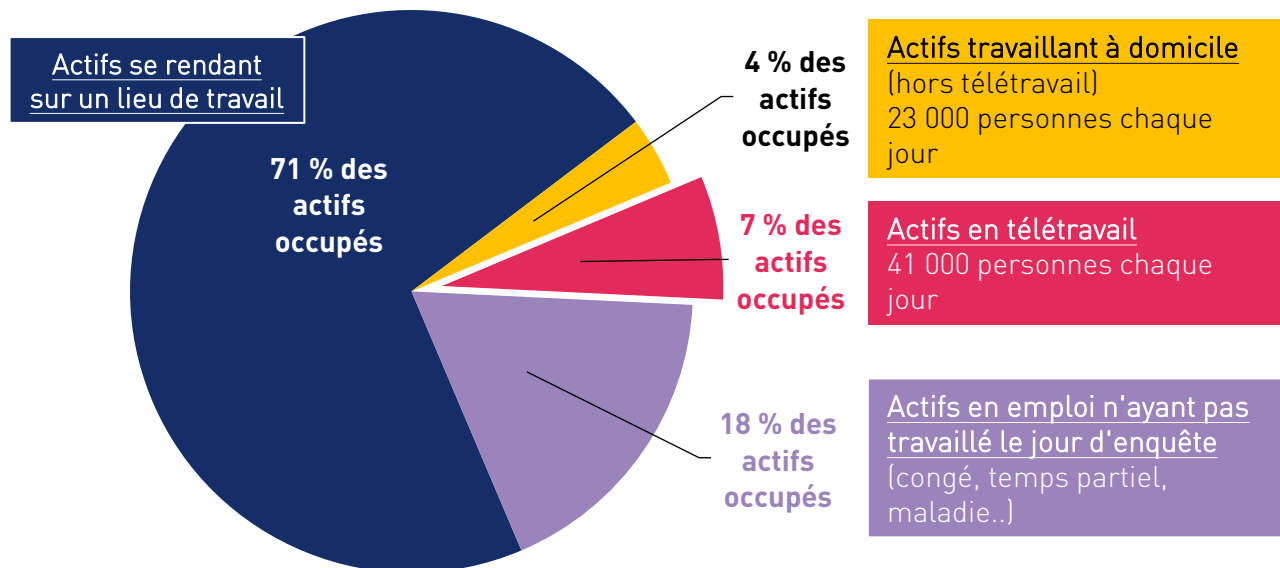
Les analyses présentées ont été réalisées à partir des données de l'Enquête Mobilité Certifiée CEREMA de l'aire urbaine de Toulouse de 2023

Quelle pratique du télétravail dans l'aire urbaine toulousaine ?

La population active en emploi représente 480 000 personnes sur l'aire urbaine. Chaque jour de semaine, 7% sont en télétravail, en moyenne.

Poids des actifs dans la population et répartition par typologie d'activité le jour d'enquête

(en % et en nombre de personnes sur l'aire urbaine)



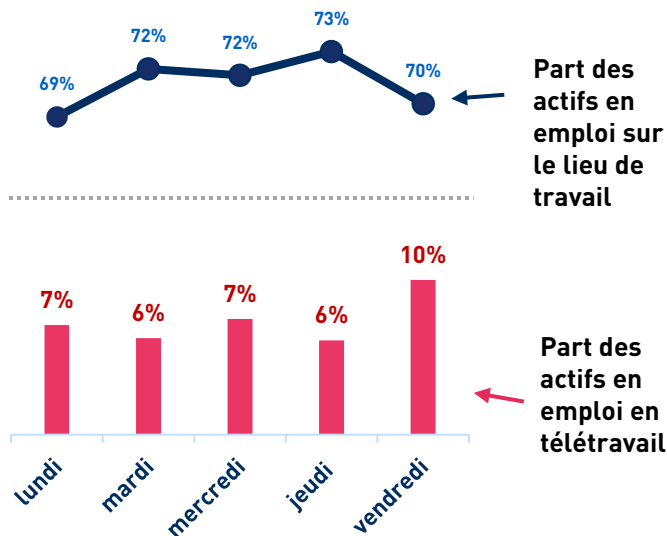
La proportion de télétravailleur parmi les actifs occupés est identique chez les hommes et chez les femmes (en moyenne 7% des hommes et 7% des femmes sont en télétravail chaque jour).

En plus des télétravailleurs, 4% des actifs travaillent de façon permanente à leur domicile sans être en situation de télétravail (ex : auto-entrepreneur...).

En moyenne, chaque jour de semaine, 18% des actifs occupés ne travaillent pas, en raison de congé, temps partiel, maladie ou grève.

Le télétravail n'est pas uniformément pratiqué chaque jour de semaine. **Le recours est plus fort le vendredi**, ce qui induit une baisse de la mobilité vers le travail plus sensible ce jour-là.

Compte tenu des autres facteurs de non-déplacements vers le lieu de travail, comme les congés, ou le temps partiel, le lundi est le jour où le nombre d'actifs s'étant déplacé sur un lieu de travail est le plus faible.

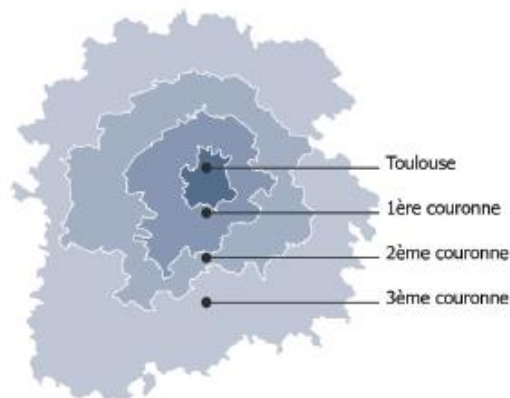


Qui pratique le télétravail ?

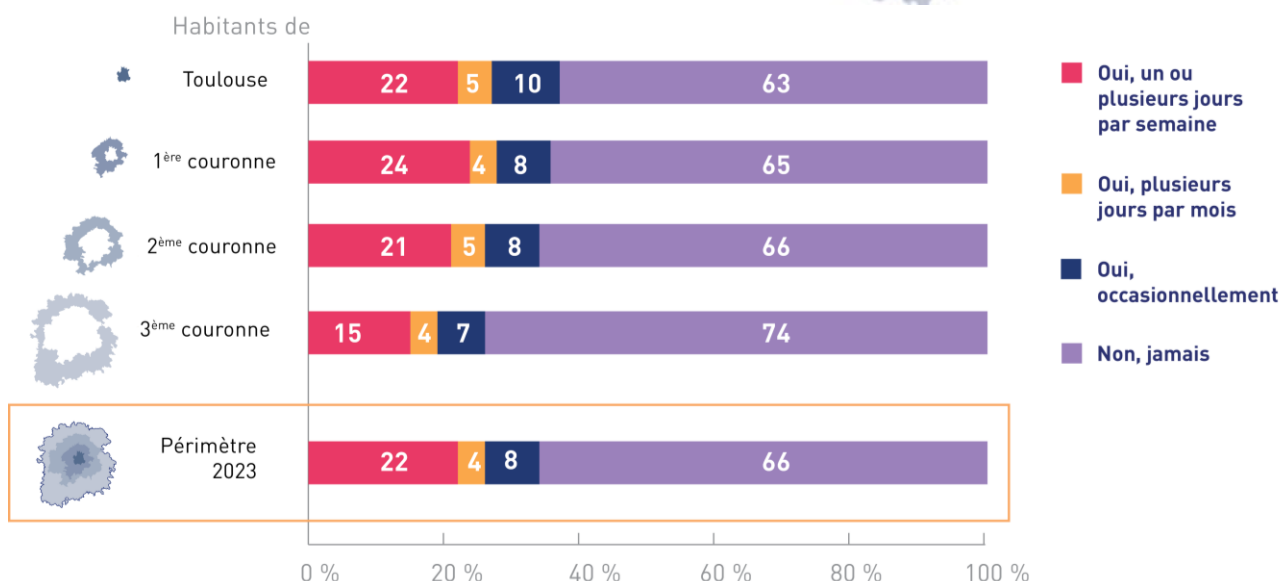
Le télétravail est pratiqué par un tiers (34%) des actifs occupés de l'agglomération, à des fréquences variables. Selon l'INSEE, 43 % des emplois de Haute-Garonne sont compatibles avec la pratique du télétravail. Une grande majorité des personnes qui peuvent télétravailler le font de façon occasionnelle ou régulière.

La pratique régulière (au moins une fois par semaine) du télétravail concerne 22% des actifs occupés.

Il est pratiqué de façon équivalente par les résidents de Toulouse, de première et de deuxième couronne. Les habitants de troisième couronne ont une pratique plus faible du télétravail que les habitants des autres couronnes.



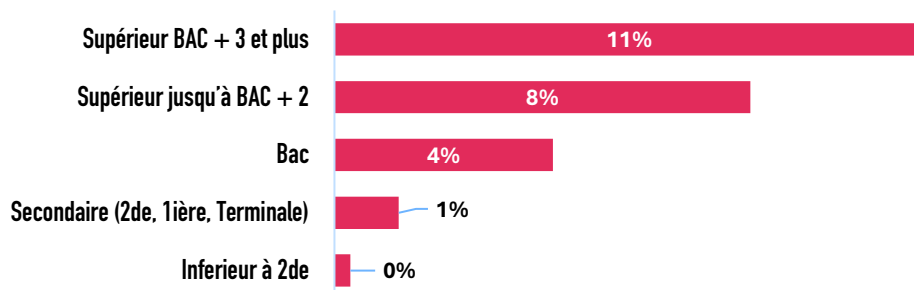
Fréquence du télétravail selon le lieu de résidence



Le recours au télétravail est très variable selon le niveau de formation des actifs. Plus celui-ci est élevé, plus la pratique est intense. Chaque jour, 11% des actifs titulaires d'un bac +3 ou supérieur sont en télétravail. La pratique très faible chez les actifs non titulaires du bac.

Part des actifs occupés en télétravail un jour moyen de semaine selon la formation (en

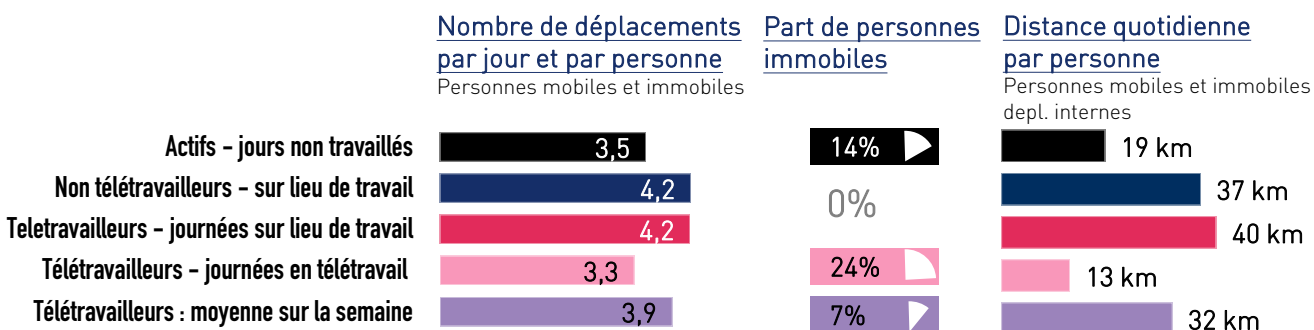
% des actifs)



Comment se déplacent les télétravailleurs ?

La mobilité des actifs pratiquant le télétravail une fois par semaine ou plus est moins intense que celle des autres actifs et la distance qu'ils parcourent est inférieure.

En moyenne, ils réalisent 3,9 déplacements et 32 km par jour, contre 4,2 déplacements et 37 km pour les autres actifs.



La mobilité des actifs pratiquant le télétravail diffère fortement entre leurs jours télétravaillés et leurs jours non télétravaillés.

Lorsqu'ils se rendent sur leur lieu de travail habituel, les télétravailleurs réguliers ont une mobilité proche de celle de leur collègues non télétravailleurs (nombre des déplacements quotidiens, tous motifs confondus, similaire). La distance qu'ils parcourent est légèrement plus élevée.

Lorsqu'ils sont en télétravail, leur mobilité est plus faible (un quart d'entre eux ne réalisent aucun déplacement) et les distances parcourues sont également plus faibles (13 km en moyenne).

Les actifs en télétravail ont un recours plus fort à la marche (27% des déplacements) et plus faible aux transports en commun (2%) que les autres actifs. Ils réalisent moins de déplacements en voiture chaque jour (2,1 en moyenne), compte tenu de leur mobilité plus faible.

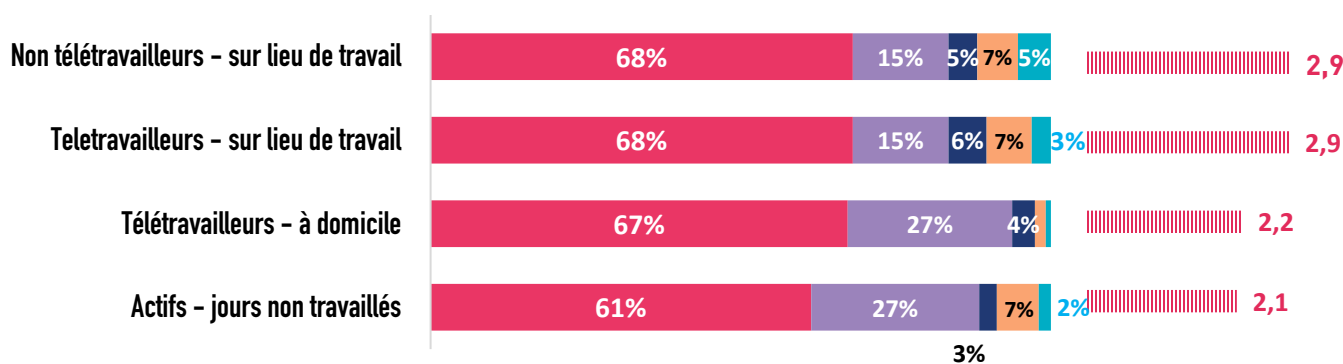
Les deux tiers des déplacements des actifs sont réalisés en voiture, qu'ils soient en télétravail ou au bureau, et qu'ils pratiquent ou non le télétravail.

Lorsqu'ils se rendent sur site de travail, les actifs pratiquant le télétravail les autres jours ont une utilisation des différents modes (parts modales) très proche de celle des actifs qui ne le pratiquent jamais.

Répartition par modes des déplacements réalisés (parts modales)

Nombre de déplacements en voiture par jour

■ Voiture ■ Marche ■ Vélo ■ Transports en commun ■ Autre



En synthèse

Le télétravailleur type est un homme ou une femme, ayant fait des études supérieures, habitant à moins de 20 km de Toulouse ou à Toulouse et pratiquant le télétravail entre 1,5 et 2 jours par semaine.

Lorsqu'il est en télétravail, ses déplacements sont plus courts et moins nombreux. Son utilisation de la voiture reste importante, sa mobilité à pied est plus intense et il utilise très peu les transports en commun.

Lorsqu'il se rend au bureau, sa mobilité est « ordinaire », mais ses déplacements sont légèrement plus longs que ceux des autres actifs.

Au global, le télétravail induit une baisse du nombre de déplacements réalisés par les actifs qui le pratiquent, notamment en voiture, ainsi qu'une diminution des distances parcourues.

Les données de cette fiche sont issues d'exploitations de l'EMC² (enquête mobilité certifiée CEREMA) de 2023.

L'EMC² est une photographie de pratiques quotidiennes de déplacement des résidents du territoire. Elle a été réalisée par Tisséo entre septembre 2022 et février 2023 par le biais d'entretien auprès de plus de 15 000 habitants sous le contrôle méthodologique du CEREMA et avec l'appui du l'AUAT.

Les résultats complets de l'EMC² sont disponibles via le QR code ou à l'adresse :

<https://www.tisseo-collectivites.fr/publication-des-etudes>

